



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE ORDINAIRE DU 26 AVRIL 2021

SEANCE DU 26 AVRIL 2021

Le VINGT SIX AVRIL DEUX MILLE VINGT ET UN à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CASSIEN, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Paul-Henri HAUMESSER, Maire.

Etaient présents : AILLOUD Laurent, ARNOUX Michel, BURLON Sylvie, CALLET Patricia, CHARLOT Catherine, COTTAVE Françoise, COURTADE Pierre, DOSSENA Danièle, FETAZ Christine, GEORGEAULT Stéphane, HAUMESSER Paul-Henri, JOSSERAND Max, MOREAU Marie-Geneviève, PROST-TOURNIER Isabelle.

Etaient absents : PIERRE Mathieu

Date de convocation : 19/04/2021

Secrétaire de séance : COURTADE Pierre

Date affichage du compte rendu : 28/04/2021

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 22 mars 2021.

1. DELIBERATION 2021-15 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.
2. DELIBERATION 2021-16: CORRECTION DU BUDGET PRIMITIF 2021
3. QUESTIONS DIVERSES

1. DELIBERATION 2021-15 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.

Le Maire donne la parole à Christine FETAZ, première adjointe, qui présente au conseil la proposition concernant les subventions aux associations.

La proposition pour 2021 est ainsi :

	SOMME ATTRIBUEE
ASSOCIATIONS LOCALES	
- Sou Des Écoles de ST CASSIEN	100.00
- A.S.L. ST CASSIEN	100.00
- AMICALE BOULES ST CASSIEN	100.00
- COMITE DES FETES	100.00
- A.G.V ST CASSIEN/CHARNECLES	100.00
- A.C.C.A. ST CASSIEN	100.00
- Anciens Combattants ST CASSIEN	100.00
- Amicale des Anciens Sapeurs -Pompiers de SAINT CASSIEN	100.00
-Accord Fertile	100.00
-Club photo	100.00
Total	1 000.00
ASSOCIATIONS EXTERIEURES	
- LE RIGODON	50.00
Total	50.00
AUTRES	
- AIPE POUR RAM	3 180.00
- SEJOUR SCOLAIRE	3 170.00
- LES PETITS POTES	3 500.00
TOTAL	10 900.00

Le total général s'élève donc à 10 900 € (dix mille neuf cents euros).

Ces dépenses sont inscrites au budget primitif 2021.

Le Conseil Municipal, hors de la présence de Laurent AILLOUD, Catherine CHARLOT et Françoise COTTAVE, chacun membre du bureau d'une des associations, décide après avoir délibéré avec :

- 2 voix contre
- 1 abstention
- 8 voix pour

De valider le tableau ci-dessus pour les subventions de l'année 2021.

2. DELIBERATION 2021-16: CORRECTION DU BUDGET PRIMITIF 2021

Vu la délibération 2021-14 — Budget Primitif 2021 ;

Le Maire expose à l'Assemblée que des erreurs ont été commises dans le budget primitif 2021 et explique les changements suivants :

- Ouverture du chapitre 024 (produits des cessions) en recette d'investissement et changement entre le chapitre 77 (Produits exceptionnels) et le chapitre 75 (Autres produits de gestion courante) en recette de fonctionnement.
- Changement dans le chapitre 65 entre l'article 65888 (Subv. fonction. perso. droit privé) et le 6574 (Autres).

- Modification des recettes d'investissement du chapitre 13 (Subventions d'investissement) suite au décompte du Département.
- Modification des résultats reportés en recette d'investissement.

Le Maire rappelle au conseil les résultats de l'exercice 2020 tels qu'ils apparaissent au compte administratif et au compte de gestion, votés dans la séance du 22 mars 2021 (Délibération 2021-10 et 2021-11), à savoir :

- Résultat de fonctionnement excédentaire = 212 626.42 €
- Résultat d'investissement excédentaire = 314 035.36 €
- Résultat global = 526 661.78 €

Il présente au conseil le projet corrigé du budget 2021, tel qu'il a été arrêté par le conseil municipal.

Il s'équilibre en fonctionnement à 687 330.00 € et en investissement à 819 561.78 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré avec 14 voix pour, accepte de voter le correctif du budget primitif 2021 tel que présente le Maire.

3. QUESTIONS DIVERSES

- En raison de l'affectation de la salle des fêtes de Voiron à la vaccination contre la COVID 19, la collecte de dons du sang est organisée depuis quelques semaines dans la salle des fêtes de Saint-Cassien. 4 nouvelles dates sont demandées par le don du sang : le 20 mai et le 17 juin, 15 juillet et 19 août. Pour les deux premières dates situées en période scolaire au moins, il est décidé de mettre à disposition le gymnase pour ces collectes. En effet, la salle des fêtes est actuellement affectée à la garderie scolaire. Les deux collectes suivantes pourront être organisées dans la salle des fêtes en fonction de sa disponibilité.